

CHIFFRES CLÉS 2023

DOUZE COMMUNES DÉLÈGUENT LA GESTION DE LEUR POLITIQUE DE STATIONNEMENT À



Nom officiel : Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale

Date de création : 22 janvier 2009 (ordonnance)

Société anonyme de droit public
(actionnaire : Région de Bruxelles-Capitale : 100%)

Date de création de la S.A. : 28 janvier 2011

Objet : Ordonnance du 6 juillet 2022. 14 missions d'intérêt général (dont une commerciale : le contrôle du stationnement en voirie)

Partenaire de : Anderlecht, Berchem, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek, Saint-Gilles (depuis le 1/1/24), Schaerbeek et Watermael-Boitsfort (depuis le 1/4/23).



Places réglementées en gestion
Cartes de dérogation communales actives
Cartes de dérogation régionales actives
Autorisations handicap

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	130.897	109.322
	150.475	148.568
	7.973	5.471
	13.186	5.530



Collaborateurs
2023 > 372
2022 > 337



Contrôles de stationnement
Redevances notifiées

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	32.536.231*	37.822.952
	1.289.558*	1.920.128

* Diminution due notamment aux effets de l'arrêt du Conseil d'Etat à Schaerbeek et du nouveau règlement à Ixelles

> STATIONNEMENT HORS VOIRIE

1.606

places de stationnement en P+R (Heysel, UZ, Herrmann-Debroux, Delta, Stalle, Crainhem, Lennik, Ceria, Roodebeek)



1.130

places de stationnement en parkings rotatifs (Miroir, Loi, Simonis)

Près de

26.000

places de parking (concessions comprises)

> STATIONNEMENT VÉLO

7.723

places sécurisées gérées par parking.brussels (parkings compris) (y compris les plus de mille boxes communales intégrés à la plateforme)



68

locaux sécurisés (920 places pour vélos et 100 places pour vélos cargos)